

2021_CT2_431

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à l'équipement du forage des Chênerilles sur la Commune du Puy-Sainte-Réparate

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Cycle de l'eau et assainissement**

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_6_14

**■ Approbation du programme de travaux relatifs à l'équipement du forage des
Chênerilles sur la commune du Puy-Sainte-Réparate**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le captage des Chênerilles est un captage existant en exploitation constituant l'un des deux points d'approvisionnement du réseau d'eau potable de la Commune du Puy-Sainte-Réparate.

Les études et recherches aquifères réalisées préalablement ont permis d'évaluer les conditions techniques et environnementales de sécurisation et de production du captage.

Conformément aux recommandations établies en concertation avec les services de tutelle et l'hydrogéologue agréé, il convient de procéder aux travaux d'équipement d'un forage existant mais non encore exploité sur le site du captage, ainsi qu'aux essais hydrauliques préalablement à la mise en service.

Ce programme a pour objectif de pérenniser le captage et ainsi d'optimiser et sécuriser l'approvisionnement du réseau d'eau public.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite réaliser ce programme avant la fin du premier semestre 2022.

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée pour ces travaux est estimée à 90.000,00 €TTC.

Métropole Aix - Marseille - Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	6.000,00
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Programme de financement « Rebond » (jusqu'à 50% du montant €HT)	37.500,00
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	46.500,00
TOTAL TTC	90.000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement Déchets et Cycle de l'Eau du 22 septembre 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'optimiser et sécuriser l'approvisionnement du réseau d'eau public de la Commune du Puy-Sainte-Réparate et, à cette fin de pérenniser la captage des Chênerilles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatifs à l'équipement du forage des Chênerilles sur la Commune du Puy-Sainte-Réparate,

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 90.000,00 €TTC.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à la réalisation de l'opération de travaux d'équipement du forage des Chênerilles sur la Commune du Puy-Sainte Réparate,

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau en Délégation – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : Opération Budgétaire 2019290000, Nature 21531.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_431-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à l'équipement du forage des Chênerilles sur la Commune du Puy-Sainte-Réparate

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **13 OCT. 2021**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_431-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021